

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 03/04/2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, ROQUES Patrick, CALVET Gilles, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, BOURGEADE-DELMAS Lucas, BUSCATO Thierry, MAUGRION Sophie.

Avaient donné pouvoir : ABOULGHAZI Naziha à CHIBLI Rachid, BENCHARGUI Suzanne à ROSSETTO Claudine, FARRÉ Corinne à BELBEZE Isabelle, LAIGNELET Anne à ROQUES Patrick, DEHAUMONT Elodie à BAHUT Cécile, MARTINS Emmanuel à BUSCATO Thierry.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 23
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2024-62 – AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL POUR L'ASSOCIATION UCRM (UNION CÉPIÈRE ROBERT MONNIER)

Madame BELBEZE, rapporteure, indique au Conseil Municipal que, dans le but de faciliter l'accompagnement lié à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA, la Ville de Saint-Jory a signé en date du 08/06/2023, une convention avec l'association Union Cépière Robert Monnier (UCRM).

Cette convention permettait la mise à disposition d'un local au service emploi tous les vendredis matin de 9h00 à 12h00 afin de permettre à la chargée de mission insertion, d'assurer une permanence à destination des Saint-Joryens relevant du dispositif « ActiPro RSA ».

Le déploiement de cette permanence de proximité visant un double objectif : faciliter l'accès à cet accompagnement aux personnes non véhiculées et d'autre part, faciliter le travail de partenariat avec la conseillère emploi insertion en poste au service emploi de la ville.

Considérant l'augmentation du nombre de bénéficiaires suivis dans ce cadre, (nombre ayant pratiquement triplé depuis la mise en place des permanences en septembre 2023), il apparaît opportun de faire évoluer le nombre de permanences à 2 par semaine, en proposant une permanence supplémentaire tous les mardis matin de 9h00 à 12h00.

La signature du présent avenant permettrait la mise en œuvre de cette permanence supplémentaire dans les mêmes conditions que précédemment.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'avenant à la convention entre l'UCRM (Union Cépière Robert Monnier) et la ville de Saint-Jory

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 15/04/2024

Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20240409-DELIB202462-DE
Reçu le 15/04/2024

